



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité du Collège Marianopolis

Mai 2021

Québec, le 8 juillet 2022

Monsieur Christian Corno
Directeur général
Collège Marianopolis
4873, avenue Westmount
Westmount (Québec) H3Y 1X9

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 3 mai 2022, du suivi transmis par le Collège Marianopolis le 12 janvier 2022 concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de mai 2018, la Commission avait recommandé au Collège de « s'assurer de l'efficacité de ses mécanismes pour veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages ».

Pour sa démonstration, le Collège a déposé une lettre explicative dans laquelle il présente l'état d'avancement des travaux. À la suite de la visite SAQC, le Collège a procédé à l'analyse des épreuves finales une seule fois, à l'automne 2017. Il a révisé sa PIEA à l'hiver 2021 et il prévoit terminer, à l'hiver 2022, la rédaction d'un plan pour la mise en œuvre de la politique comportant des actions afin d'analyser l'équité entre les notes des groupes d'un même cours ainsi que l'établissement d'un processus de révision des plans cours. À l'hiver 2019, il a révisé sa PIEP. Le plan de mise en œuvre de la politique devrait être achevé en 2024-2025 et prévoit la création de comités de programmes ayant la responsabilité de réviser les plans-cadres et les plans de cours. L'actualisation des programmes de sciences humaines, de sciences de la nature et de sciences, lettres et arts devrait suivre l'échéancier déterminé par le ministère de l'Enseignement supérieur et la mise en œuvre de ces programmes est prévue en 2023-2024 et 2024-2025. Finalement, le développement de plans-cadres de même que la création d'un gabarit et la rédaction d'un procédurier sont en cours.

Le Commission remarque les actions entreprises par le Collège en vue d'assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité ainsi que sa gestion dynamique et intégrée. Elle estime que des mécanismes parmi ceux présentés par le Collège, particulièrement le processus d'analyse des épreuves finales de cours, sont porteurs et ont le potentiel de prendre en charge les éléments à améliorer ciblés par la recommandation. Toutefois, les mécanismes dont le Collège s'est doté sont mis en œuvre de façon variable. Certains n'en sont qu'au début de leur mise en œuvre alors que d'autres ne font pas partie des pratiques récurrentes du Collège. Pour ces raisons, la Commission n'est pas en mesure, à ce moment-ci, de conclure à l'efficacité de ces mécanismes. La recommandation est donc maintenue.

La Commission souhaite être informée d'ici le **30 juin 2023** des actions qui seront réalisées à la suite de ce rapport afin d'assurer la mise en œuvre de ses mécanismes et d'en démontrer l'efficacité. Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cet échéancier, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Évelyn Drouin.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Éric Lozowy, directeur des études